

*Initiatives ministérielles*

Dès le début, j'ai espéré pouvoir en arriver à des règlements négociés à l'intérieur des limites du 0 et 3 en proposant une certaine souplesse à l'égard des questions non salariales, mais il a également été évident tout au long du processus que nous allions peut-être devoir recourir à la voie législative et ce dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

*[Traduction]*

Les députés savent que les gouvernements qui se sont succédé estiment que la fonction publique devrait être un employeur équitable et offrir une rémunération comparable aux autres secteurs du marché du travail.

Les syndicats ont parfaitement raison de souligner que les règlements conclus dans la fonction publique ces dernières années sont inférieurs à ceux d'autres secteurs de l'économie et que des taux de 0 et de 3 p. 100 sont donc encore plus difficiles à accepter pour cette année et l'année prochaine, mais ils ont entièrement tort de laisser entendre que les fonctionnaires fédéraux sont sous-payés par rapport à leurs homologues du secteur privé.

Les objectifs d'inflation annoncés par le ministre des Finances dans le budget du 26 février devraient en fait ramener les hausses du coût de la vie en-dessous de 3 p. 100 d'ici la troisième année d'application du programme de 0, 3 et 3 p. 100. C'est pourquoi ce projet de loi vise à n'appliquer le programme que pendant les deux premières années et à permettre la reprise de négociations collectives libres aussitôt que possible.

*[Français]*

Lorsque j'ai fait le point sur les négociations devant la Chambre, le 19 juin, monsieur le Président, nous en étions à envisager sérieusement la possibilité de rappeler le Parlement durant la relâche d'été pour diverses raisons. D'abord, les conventions collectives de 55 unités de négociations, représentant quelque 165 000 employés, étaient échues depuis le début de l'été. D'autres allaient expirer durant l'été. Ensuite, nous nous attendions à une série de décisions arbitrales exécutoires qui allaient mettre le Programme de restrictions salariales à rude épreuve. En outre, deux groupes représentés par l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, le groupe de la vérification et le groupe de la gestion des systèmes d'ordinateurs étaient en position de déclencher une grève légale depuis quelque temps déjà cette année.

Enfin, le nombre de groupes qui allaient avoir le droit de faire grève, grossissant de jour en jour, il était de plus en plus probable que les services essentiels dispensés à la population canadienne allaient être perturbés.

*[Traduction]*

En fin de compte, le Parlement n'a pas dû être rappelé. Les décisions arbitrales exécutoires qui ont été rendues dans le cas de 18 unités de négociation représentées par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada reflétaient le programme de 0 et 3 p. 100.

Je voudrais répéter cela encore une fois à la Chambre. Les décisions arbitrales exécutoires qui ont été rendues dans le cas de 18 unités de négociation représentées par l'IPFP reflétaient le programme de 0 et 3 p. 100. Pour leur part, plusieurs autres groupes, dont les officiers de navire et les contrôleurs de la circulation aérienne, se sont entendus avec le Conseil du Trésor sur des hausses de 0 et 3 p. 100. À cet égard, nos espoirs se sont concrétisés.

Par contre, l'Alliance de la Fonction publique du Canada continue de rejeter la politique salariale adoptée dans le budget. Ses dirigeants ont refusé catégoriquement de négocier en fonction du 0 et 3 p. 100. La plupart des 155 000 employés qu'elle représente sont en position de grève légale. Les députés savent bien que bon nombre d'entre eux exercent ce droit.

Avant les vacances d'été, j'ai donné avis que nous pourrions fort bien devoir envisager une mesure législative à notre retour. Nous en sommes arrivés là.

Le gouvernement vient de décider d'agir pour deux raisons principales. La première et la plus importante est celle que j'ai mentionnée au début. Nous ne pouvons tout simplement attendre plus longtemps pour régler la situation créée par la grève.

En outre, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a dit très clairement en public et à moi, en privé, qu'elle n'acceptera volontairement, ni maintenant ni jamais, les conditions du budget. Comme le gouvernement n'est pas près d'abandonner le budget, nous sommes dans une impasse.

*[Français]*

Monsieur le Président, après avoir exposé les raisons qui ont incité le gouvernement à proposer ces objectifs vers lesquels nous tendons, j'aimerais maintenant donner quelques détails sur le projet de loi comme tel.

Le projet de loi proroge de deux ans toutes les conventions collectives et tous les régimes de rémunération antérieurs. Tous les mouvements de grève actuels deviennent donc illégaux. Dès son entrée en vigueur, tous les syndiqués actuellement en grève devront reprendre leur travail. De fortes amendes sont prévues pour les dirigeants syndicaux et les employés qui refuseraient de retourner au travail ou recommanderaient la poursuite de la grève : jusqu'à 100 000 \$ par jour pour les syndi-